# Rapport

#### I- Etat de l'art

La ponctualité est le problème de beaucoup de personne, c'est pourquoi des milliers de réveil existe de différente technologie de différent aspect mais ils sont rarement acheter vue que tout le monde a un réveil dans son téléphone. Le problème dans tout sa ? si votre téléphone est déchargée vous faites comment ( ex :j'ai rater un partiel à cause de cela), le problème de la pluparts des réveil de nos jours c'est que d'un coup de main on peut l'éteindre est scientifiquement parlant pour être vraiment réveiller il faut être complètement conscient est donc pouvoir faire de chose qui le prouve, c'est pourquoi j'ai décidé de faire un réveiller à reconnaissance vocal

#### a) les objets déjà existant inconvénient

Je suis conscient que j'en suis pas le premier a avoir eu l'idée , mais je vais vous dire pourquoi mon produit sera meilleur que ceux du marché.

Pour commencer il faut savoir que les seuls réel réveil à reconnaissance vocal sont pas fait que pour cela effectivement ce sont google home et alexa (amazon) qui ont cette fonctionnalité des objet qui coûte au alentour de 500 euro voir plus , ça fait cher le réveil à reconnaissance vocal de plus c'est une fonctionnalité donc pas optimiser .

#### b) Avantage de mon produit

Mon produit contrairement à ce qu'il se fait dans le marché sera pensé pour cela , il sera pensé pour reconnaître la voix de l'utilisateur , si il est vraiment réveillé ou si il est pas complètement réveillé, il pourra donner des information par rapport a son réveille pourquoi il est réveillé a quel heure est son prochain rendez vous . Il sera pensé pour ça et rien que pour sa et donc le prix sera très abordable.

#### II- Matériel

#### liste du matériel :

- kit arduino
- microphone haut parleur
- haut parleur puissant
- ecran (tactile si possible ou avec bouton)
- cable alimentation
- wifi
- bluetooth

### III- Norme et réglementation

Le concepteur d'un objet connecté tel qu'un réveil que celui-ci , comme tout concepteur, est confronté aux questions de protection de la propriété intellectuelle des initiateurs du projet (droits d'auteur), et aux questions de droit des contrats informatiques. La question de la sécurité est primordiale , l'objet doit garantire la sécurité sur les information de l'utilisateur, est donc la protection de ces données personnels et demander l'autorisation de pouvoir utiliser ces données. point législative : L'article 4 du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la présente loi définit les données personnelles comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (...), directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale » de plus Initialement, c'est la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 qui a donné un cadre juridique à la protection des données personnelles en France.

Au niveau européen, le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur pour tous les États membres le 25 mai 2018 (règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). La loi Informatique et libertés a donc été modifiée en conséquence, par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (réécrite par l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 applicable au 1<sup>er</sup> juin 2019).

## VI- Diagramme de UML

